

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Octobre 2023

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 <sup>er</sup> Adjoint	X			
CORNAND Jean-Jacques	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller	X			
DUMAS Chantal	Conseillère		X		Jean-Guy DRAMAIX
LUCIANO Luc	Conseiller	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère	X			
MILLET Jérôme	Conseiller	X			
MORIN Catherine	3 <sup>ème</sup> Adjointe	X			
NOUVEL Alain	Conseiller	X			
THIRIOT Christian	Maire	X			

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25.09.2023.
- Projet réhabilitation d'un logement – Mairie et Annexes :  
Présentation APS  
Éléments financiers (Présence de Mme Sabine VERWAERDE – DDFIP).  
Décision à prendre sur Projet APS et demande de financements.
- Décision à prendre sur attributions subventions aux associations.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte.

Au vu de la feuille de séance, il constate que le quorum est atteint ce qui permet au Conseil municipal de valablement délibérer.

Laurence MARCHAL est désignée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire remercie Madame VERWAERDE pour sa présence et pour la qualité du travail d'étude réalisé. Pour rappel, une partie de cette étude présente les équilibres financiers prévisionnels sur la période 2023-2027 en intégrant le projet d'investissement de la mairie et des logements.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25.09.2023**  
**Adopté à l'unanimité**

➤ **Présentation APS**

Monsieur le Maire présente les éléments graphiques actualisés ainsi que le récapitulatif financier estimatif travaux répartis par niveau (mairie-logements-extérieurs).

		MAIRIE	LOGEMENTS	TRAVAUX EXTERIEURS	TOTAL HT
1	DEMOLITION GROS ŒUVRE	59 499,00	55 935,00		115 434,00
2	CHARPENTE BOIS	13 860,00	9 702,00		23 562,00
3	ETANCHEITE	4 653,00			4 653,00
4	FACADES	27 621,00			27 621,00
5	MENUISERIES ALUMINIUM	15 543,00	26 730,00		42 273,00
6	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	18 612,00	15 840,00		34 452,00
7	CLOISONS - PLAFONDS - PEINTURE	28 809,00	48 411,00		77 220,00
8	REVETEMENT DE SOLS - FAIENCES	9 405,00	10 692,00		20 097,00
9	SERRURERIE	5 346,00	22 374,00	16 236,00	43 956,00
10	ELECTRICITE	22 767,00	17 278,00	1 700,00	41 745,00
11	CHAUFFAGE VENTILATION	45 370,00	24 604,00		69 974,00
12	PLOMBERIE SANITAIRES	12 355,00	10 386,00		22 741,00
13	ESPACES EXTERIEURS			26 000,00	26 000,00
<b>TOTAL HT</b>		<b>263 840,00</b>	<b>241 952,00</b>	<b>43 936,00</b>	<b>549 728,00</b>

L'estimatif financier global se répartit comme suit :

PHASE APS ACTUALISEE AU 11/10/2023							
	Mt HT	TVA	Mt TTC	Subventions	Part Communale	TVA	FCTVA
<b>Logements</b>	241 952,00	10%	266 147,20	193 561,60	48 390,40	24 195,20	0,00
Mairie	263 840,00	20%	316 608,00	211 072,00	52 768,00	52 768,00	16,404%
Extérieurs	43 936,00		52 723,20	35 148,80	8 787,20	8 787,20	
<b>Sous Total</b>	<b>549 728,00</b>		<b>635 478,40</b>	<b>439 782,40</b>	<b>109 945,60</b>	<b>85 750,40</b>	<b>60 585,09</b>
<b>Diag</b>							
Esquisse	7 960,00		9 552,00	6 368,00	1 592,00	1 592,00	1 566,91
MOE	71 800,00		86 160,00	57 440,00	14 360,00	14 360,00	14 133,69
<b>Total</b>	<b>629 488,00</b>		<b>731 190,40</b>	<b>503 590,40</b>	<b>125 897,60</b>	<b>101 702,40</b>	<b>76 285,69</b>
<b>Frais Divers</b>	25 000,00		30 000,00	20 000,00	5 000,00	5 000,00	4 921,20
<b>Total Gal</b>	<b>654 488,00</b>		<b>761 190,40</b>	<b>523 590,40</b>	<b>130 897,60</b>	<b>106 702,40</b>	<b>81 206,89</b>

Le plan de financement prévisionnel :

## PLAN DE FINANCEMENT

SUBVENTIONS (80%)	523 590,40 €
FCTVA	81 206,89 €
EMPRUNT	80 000,00 €
COMMUNE	76 393,11 €
INVESTISSEMENT	761 190,40 €

### Madame VERWAERDE présente les équilibres financiers estimés sur la période 2023-2027.

Cette analyse est réalisée dans le cadre du contexte réglementaire connu à ce jour.

Elle s'appuie sur les estimations des projets d'investissement et de financement transmis par la Commune. Elle prend en compte les hypothèses d'évolution en fonctionnement discutées avec la Commune.

Les travaux d'enfouissement des lignes (électriques et téléphone) sont inclus dans les estimations hors projet (80.000€ en 2023 et 40.000€ en 2024).

Pour assurer le financement de ce projet et préserver les équilibres financiers de la commune, il est nécessaire d'avoir un objectif de gestion pour la période future visant à maintenir une Capacité d'autofinancement nette annuelle de l'ordre de 30 k€ à travers une maîtrise des dépenses de fonctionnement et une optimisation des recettes.

La commune aurait besoin de mobiliser un nouvel emprunt de long terme pour réaliser son projet en sus des conditions ci-après :

- de financement extérieur à hauteur de 80 % pour le projet
- et de préservation de la CAF nette autour de 36 k€ grâce à une maîtrise des charges de fonctionnement.

L'étude est présentée avec un emprunt sur 15 ans au taux de 4,55 % réalisé en 2024 (début des remboursements en 2025).

3 scénarios sont présentés : un sans emprunt, un avec un emprunt de 60k€ et un avec un emprunt de 80k€. **Remarque importante : L'emprunt est intégralement couvert par les montants des loyers perçus.**

La commune ne mobiliserait ainsi qu'une partie de son fonds de roulement disponible. Fin 2022, il est de 345 k€. L'objectif étant de ne pas trop l'impacter en réalisant le projet.

Pour info, les éléments ci-dessus sont aussi consultables sur le site de la mairie : <http://www.beauvoisin-drome.fr/amenagement-mairie-logement-communal/>

## Décision à prendre sur Projet APS et demande de financements.

Le Conseil municipal :

Décide d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté pour un montant global de 654 488,00 € HT  
Autorise Monsieur le Maire à demander les attributions de subventions auprès de l'ensemble des financeurs publics susceptibles de nous octroyer les aides :

Département de la Drôme  
Région Auvergne Rhône-Alpes  
ÉTAT (DETR-DSIL), Fonds Vert

Les demandes de subventions auprès d'autres financeurs publics feront l'objet de délibérations Complémentaires.  
Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité (10 voix pour – 1 abstention)**

### ➤ Décision à prendre sur attributions subventions aux associations.

Tableau 1

Subventions Associations 2023				
Associations	Attributions 2022	Dossiers 2023	Attributions 2023	Observations
Un Cartable à la main	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
Sérénades En Baronnie	200,00 €		200,00 €	
Huile & Olive en fête	175,00 €		175,00 €	
Ski Club	100,00 €			Pas de demande
AFB	100,00 €		100,00 €	
Basket Club Nyonsais	100,00 €		100,00 €	
Intervalle	200,00 €		100,00 €	
Bougeons Avec les Jeunes	100,00 €		100,00 €	
PHCB	50,00 €		50,00 €	
Badadom	100,00 €			Pas de demande
AFM Téléthon				
Mistrigri				
APF France Handicap				
Restos du Cœur				
<b>Total</b>			<b>1 125,00 €</b>	

**Adopté à l'unanimité**

Tableau 2

<b>Subventions Associations 2023</b>				
Associations	Attributions 2022	Dossiers 2023	Attributions 2023	Élus ne prenant pas part au vote
Comité des Fêtes	Pas de demande	1 000,00 €	300,00 €	Alain - Bruno - Jean-Jacques
Syndicat du Tilleul	175,00 €		175,00 €	Jean-Jacques - Christian
Chantiers Funambules	300,00 €		300,00 €	Alain
AICA	150,00 €		150,00 €	Bruno
Cinéma Buis	200,00 €		200,00 €	Christian
Beauvoisin Jumelages	300,00 €	500,00 €	300,00 €	Christian - Jean-Jacques
Abricot des Baronnie	150,00 €		150,00 €	Bruno
<b>Total</b>			<b>1 575,00 €</b>	

**Adopté à l'unanimité**

➤ **Questions diverses**

A quel endroit sera la mairie pendant les travaux ?

Réponse : petite salle guinguette.

SIVOS : situation financière délicate. Augmentation vraisemblable de la part communale. Montant non défini à ce jour.

Réunion publique projet communal : accord de principe.

Chemins communaux ou ruraux : réponse entreprise CLIER, fin octobre.

Curage des revers d'eau à faire plus régulièrement.

Invasion des chats poubelles Route de Propiac. Avec l'aide d'une association buxoise, la mairie de Propiac envisage de mettre en place une opération de stérilisation pouvant début en décembre et s'étaler sur 3 mois.

Soustet aux « Jonchiers » : relève du domaine privé.

Demande d'enlever certains panneaux sens interdit n'ayant plus de justification.